

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL FORMATION INITIALE

- ✓ **Public** : Tous Publics
- ✓ **Objectifs** : Maîtriser la conduite à tenir en cas d'accident
- ✓ **Programme** :

☞ LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
Le rôle de sauveteur secouriste du travail.
Le cadre juridique de l'intervention du SST.
Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.

☞ RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

Formation générale à la prévention.
Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L4121-1 et suivants).

Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de :

- connaître l'alerte aux populations.
- reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

☞ DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Face à une situation de travail, le SST doit être capable de :

- repérer les dangers dans une situation de travail
- supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

☞ EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de :

- examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

☞ DE « FAIRE ALERTER » A « INFORMER »

Face à une situation de travail, le SST doit être capable de :

- informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).



☞ SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de :

- effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s) :
 - a) la victime saigne abondamment
 - b) la victime s'étouffe
 - c) la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - d) la victime se plaint de brûlures
 - e) la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - f) la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) la victime ne répond pas mais elle respire
 - h) la victime ne répond pas, et ne respire pas

✓ **Durée** Ⓡ
2 jours
14 heures

✓ **Méthode pédagogique** 🧑
Exercices pratiques de simulation